



## ***Communiqué Intersyndical du 14 août à 18H00***

### **PLAN SOCIAL A LA PJJ**

#### **Une Directrice de la PJJ qui persiste et signe**

Aujourd'hui, à l'appel de l'intersyndicale, les professionnel.les de la protection judiciaire de la jeunesse se sont mobilisé.es devant la centrale, afin de manifester leur colère et leur incompréhension quant à la décision de la DPJJ de ne pas renouveler dès le mois de septembre la totalité des contrats pourtant indispensables au bon fonctionnement des services.

**Une délégation intersyndicale a été reçue par la directrice** de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Cette dernière ne modifiera définitivement pas ce qu'elle a déjà annoncé à savoir que seuls les contrats déjà signés seraient renouvelés. En clair, le ministère de la justice lui donne une marge de manœuvre que la DPJJ refuse de prendre puisque qu'elle suspend toutes les dépenses concernant la masse salariale jusqu'en novembre. Son objectif assumé consistant à montrer patte blanche à Bercy au détriment des jeunes, des familles et des professionnelles qui vont devoir supporter la surcharge de travail occasionné par ce choix politique et son incompétence ! Pour rappel, le ministère de la justice a débloqué 3 millions afin de renouveler des contrats immédiatement ! La DPJJ est toujours dans l'incapacité de chiffrer son choix politique : Nombre de contractuel.les concerné.es, nombre de jeunes laissés sur le carreau et montant réel des primes JOP et 93.

Lorsqu'il nous est dit que ces 2 primes viennent alourdir le budget, cela n'est pas entendable. En effet, la prime JOP ne sera versée finalement que de manière marginale, puisque le premier des critères était l'accroissement de l'activité et que cela n'a pas eu lieu. Quant à la prime de fidélisation du 93 le premier décret de mise en place date de 2020, elle était largement prévisible. Donc sous-entendre que c'est leur octroi qui va encore davantage gréver le budget n'est pas un argument.

Pour illustrer les premières conséquences, 1500 adolescent.es n'auront pas d'accompagnement effectif à la rentrée en région parisienne ; c'est entre 100 et 125 jeunes dans la région centre à Dijon qui ne seront pas accompagné.es en dépit d'une mesure éducative ordonnée par le juge des enfants.

**Au regard de la gravité de la situation, l'intersyndicale exige que tous les postes de contractuel.les soient maintenus et renouvelés.**

Nous suspendons provisoirement notre préavis de grève intersyndicale et préparons d'ores et déjà des prochaines mobilisations. Nous rappelons que les préavis de grève nationaux de la CGT et du SNPES-PJJ/FSU restent en vigueur jusque fin août pour permettre aux différentes équipes de s'en emparer au besoin, en lien avec les sections syndicales territoriales  
C'est ensemble et collectivement que nous obtiendrons le maintien des postes de contractuel.les à la rentrée !